

**LA FRANÇAISE TRESORERIE ISR**  
Fonds Commun de Placement  
Rapport annuel au 29 septembre 2023

**Rapport de gestion**  
**« non audité par le Commissaire aux Comptes »**

---

## ORIENTATION

## IDENTIFICATION

### CLASSIFICATION

De type « fonds monétaires à valeur liquidative variable (VNAV) » et à caractère standard.  
Date d'agrément MMF : 01/02/2019.

### OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du fonds est de rechercher des opportunités de marché sur des maturités à court terme dans le but d'offrir une performance égale à l'€STR capitalisé, après déduction des frais, en investissant dans un portefeuille d'émetteurs filtrés préalablement selon des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM pourrait être négatif.

### INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence représentatif de la gestion mise en œuvre est l'€STR capitalisé.

Euro short-term rate : taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro. Le taux est publié par la BCE à 8 heures (heure d'Europe centrale) tous les jours d'ouverture de TARGET 2.

Code de référence Bloomberg : ESTCINDX Index

Administrateur de l'indice : La Banque Centrale Européenne, bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement Benchmark en tant que banque centrale et à ce titre n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur : [https://www.ecb.europa.eu/stats/financial\\_markets\\_and\\_interest\\_rates/euro\\_short-term\\_rate/html/index.en.html](https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html)

L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

### STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Fourchette de sensibilité : entre 0 et 0,5.

#### 1- Stratégie utilisée

Le Fonds limite son investissement à des instruments financiers ayant une durée de vie résiduelle maximale inférieure ou égale à 2 ans s'agissant d'instruments à taux variables ou révisables et d'une maturité maximale de 397 jours pour les instruments à taux fixe.

Pour les instruments financiers à taux variables ou révisables, la référence doit se faire sur la base d'un taux ou d'un indice du marché monétaire. Le portefeuille est constitué à hauteur minimum de 75% d'obligations européennes de la zone euro à taux fixe, à taux variable ou révisable, de bons du Trésor, titres de créances négociables à court terme ou moyen terme et accessoirement de liquidités.

Le portefeuille est investi dans des signatures supérieures ou égales à A-2 ou P2 (selon les agences de notation Standard & Poor's, Moody's ou équivalent) ou jugées équivalentes selon l'analyse de la société de gestion. La société de gestion ne recourra donc pas exclusivement ou mécaniquement à des notations externes. Elle effectuera sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs au moment de l'investissement ou en cas de dégradation de ces derniers, afin de décider de les céder ou les conserver.

# LA FRANÇAISE TRESORERIE ISR

Conformément au règlement UE 2017/1131, tous les émetteurs en portefeuille, leur qualité de crédit et leur notation ESG font l'objet d'une évaluation interne positive par la société de gestion, condition préalable à l'investissement en IMM (hors administrations, Banques Centrales...), ABCP, titrisations et pour les actifs reçus par le biais d'opérations de prise en pension. La méthodologie de l'évaluation de crédit est revue *a minima* une fois par an afin de s'assurer de son caractère adéquat. Elle doit être validée lors d'un comité de notation. Son approbation sera formalisée dans un procès-verbal de comité de notation interne.

Afin de mieux apprécier les ratios de liquidité notamment, un changement de notre méthodologie peut se produire sous certaines conditions :

- Un changement réglementaire (par exemple de nouvelles exigences de fonds propres pour les banques ou de normes pour un secteur industriel) ;
- De nouvelles conditions de marché (conséquences de la politique monétaire de la Banque Centrale et impact sur la liquidité/refinancement des banques par exemple) ;
- L'apparition de nouveaux risques (souverain, climatique, terroriste...) ;
- Une modification des normes comptables.

Le comité de notation interne MMF a pour but de valider une analyse extra-financière sur la base des éléments transmis par le centre de recherche appartenant au groupe La Française « LF Sustainable Investment Research », une analyse financière qualitative et quantitative et un avis sur la qualité de crédit de l'émetteur dans le cadre d'un investissement monétaire.

Trois types de fiches d'analyse sont publiées :

- Corporates non financières ;
- Banques ;
- Assurances.

Ainsi, le processus d'investissement combine une analyse extra-financière ainsi qu'une analyse financière (qualitative et quantitative), lesquelles sont décrites ci-dessous.

## **Analyse extra-financière :**

L'univers d'investissement initial, par la nature du marché monétaire n'a pas d'indice représentatif existant. La société de gestion délimite de ce fait les émetteurs qui pourraient être considérés comme investissables par le biais d'indices obligataires court terme qui incluent des émetteurs des pays membres de l'OCDE, zone euro et hors zone euro. L'univers d'investissement initial est de fait, constitué des émetteurs existants connus du marché monétaire et des émetteurs des indices de marché obligataires : Indice Bloomberg Global Aggregate Corporate 1-5 ans et indice ICE BofA BB Global High Yield BB 1-5 ans.

Ces émetteurs sont analysés par La Française Sustainable Investment Research (ci-après « Equipe de Recherche ESG ») de l'entité « La Française Group UK Limited ». Il est précisé qu'il existe un risque de conflits d'intérêts portant sur la fourniture de scores ESG avec le centre de recherche « La Française Sustainable Investment Research » de l'entité « La Française Group UK Limited » appartenant au groupe La Française. Afin de gérer cette situation, la société de gestion a mis en place et met à jour une politique de gestion des conflits d'intérêts ayant pour objectif l'identification et l'analyse des situations de conflits d'intérêts potentiels ainsi que l'enregistrement, la gestion et le suivi des situations de conflits d'intérêts. Par ailleurs la prestation de fourniture de scores ESG est intégralement régie par la société de gestion, et les porteurs des fonds concernés par cette prestation sont informés par l'intermédiaire des prospectus et des rapports annuels.

Le processus d'investissement se fait selon une approche d'intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion.

Cet outil automatisé utilise des données brutes provenant de différents fournisseurs de données pour calculer les KPI (Key Performance Indicators).

Le processus de notation ESG est structuré en cinq étapes lesquelles peuvent être décrites comme suit :

1. Mise à jour périodique des données brutes provenant de différentes sources ;
2. Calcul d'indicateurs clés de performance (KPI, au nombre de 46) ;
3. Agrégés et complétés d'informations récentes collectées et jugées pertinentes par l'analyste ESG, ils donnent lieu au calcul des scores sur les trois piliers (durabilité environnementale, capital humain et capital organisationnel) ;
4. Calcul de pondérations pour les trois piliers, différentes selon les secteurs ;
5. Calcul du score ESG, basé sur les trois piliers et les pondérations sectorielles spécifiques.

A titre d'exemple, les critères retenus pour analyser les émetteurs sont :

- Sur le plan Environnemental : l'intensité carbone et la gestion des déchets, etc...
- Sur le plan Social : la formation du personnel, le dialogue social, etc...
- Sur le plan de la Gouvernance : la structure du management et la relation avec les actionnaires, la politique de rémunération, etc...

À la fin du processus de notation, chaque émetteur se voit attribuer une note de zéro (la pire) à 10 (la meilleure). Cette note est le reflet des opportunités d'investissement ou a contrario des risques extra-financiers.

La part des émetteurs analysés au titre de ces critères ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du Fonds hors obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, hors liquidités détenues à titre accessoire).

La 1ère étape de l'analyse extra-financière consiste à identifier, à partir de ces critères exclusivement ESG, les émetteurs devant être écartés.

Ainsi, sont automatiquement écartés, en vertu de la politique d'exclusion du Groupe La Française, les émetteurs suivants :

- les émetteurs exposés aux armes controversées ; et
- les entreprises situées dans des pays figurant sur la liste noire et la liste rouge des pays sensibles nécessitant une approbation, au cas par cas, du département de la Conformité de LFAM.

Ces listes, tenues et mises à jour par le Département de la Conformité de LFAM, sont établies au regard des sanctions internationales et des implications en matière de terrorisme et de corruption.

Ensuite, sont écartés les 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial couvert. L'ensemble de ces émetteurs exclus représentent la liste d'exclusion ESG. Cette dernière est établie sur une base mensuelle et détermine un seuil minimum de score ESG en dessous duquel le Fonds ne peut pas investir. En effet, les émetteurs dont le score ESG est inférieur au seuil d'exclusion, ne peuvent pas faire partie de l'univers investissable.

La seconde étape de l'analyse extra-financière consiste à identifier les émetteurs qui sont les mieux placés selon la société de gestion pour répondre aux enjeux d'un investissement responsable et qui s'engagent positivement pour un avenir durable.

A ce titre, la société de gestion sélectionne les émetteurs en fonction de ces critères ESG et d'une analyse financière décrite ci-dessous.

La notation moyenne ESG du portefeuille est calculée quotidiennement et est par construction supérieure au seuil d'exclusion de l'univers d'investissement initial couvert.

Les différentes méthodologies qui ont été retenues par la société de gestion sur la prise en compte de critères extra-financiers ont une limite qui porte sur la qualité des informations collectées par l'Equipe de Recherche ESG et la transparence des différents émetteurs.

Le Fonds pourra également investir dans des obligations vertes des pays de la zone euro et/ou des pays de l'OCDE hors zone euro. La part d'obligations vertes dans le Fonds dépendra de l'évolution du marché et de la taille du gisement. A ce titre, cette part peut représenter jusqu'à 10% du Fonds. Ces obligations vertes devront à la fois respecter les quatre grands principes clés des « *green bond principles* » à savoir : l'utilisation des fonds, le processus de sélection et d'évaluation des projets, la gestion des fonds et le reporting. Enfin, les émetteurs de ces obligations devront passer positivement l'analyse extra-financière, l'analyse financière qualitative ainsi que l'analyse financière quantitative.

Ainsi, le fonds promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR).

# LA FRANÇAISE TRESORERIE ISR

Des précisions complémentaires sur l'analyse extra financière de la société de gestion, dont les critères ESG, sont reprises dans le code de transparence et les politiques d'engagement du Groupe La Française disponible sur le site de La Française [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques ;
- Adaptation aux changements climatiques ;
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines ;
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage) ;
- Prévention et contrôle de la pollution ;
- Protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un au moins des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »).

Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%. La prise en compte de l'alignement des activités des entreprises est effectuée de manière qualitative dans le processus d'analyse interne en fonction des données publiées par les entreprises elles-mêmes ainsi que celles mises à disposition par nos fournisseurs de données ESG.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## **Analyse financière qualitative :**

Est analysé au titre des différents critères listés ci-dessous l'ensemble des émetteurs ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière et ne faisant pas partie de la liste d'exclusion ESG.

- Le type d'émetteur (différenciant administrations nationales, régionales ou locales, sociétés financières et sociétés non financières), et les données générales sur la société, son profil action et crédit ;
- Actionnariat de l'émetteur ;
- Activité de la société et son positionnement sur son marché ;
- Les principaux chiffres (bilan, compte de résultats, ratios clés) et derniers résultats publiés ainsi que l'analyse du passif (dettes), des liquidités disponibles, des possibilités de financement (tableau de funding, covenants...), comprenant notamment :
  - Corporates non financières :
    - Ratio de liquidité
    - FFO / dette nette
    - EBIT / net interest expense
    - Dette nette / EBITDA
  - Banques
    - Common equity Tier 1 ratio
    - NPL / Total loans
    - Loans / deposits
  - Assurances
    - Marge de solvabilité
- Principaux points forts/risques au regard de la situation macroéconomique et des marchés financiers (SWOT) ;
- Pour les financières : l'évaluation d'un scoring crédit intégrant les exigences réglementaires et l'évaluation des coussins relatifs à ces dernières ;
- Pour les corporates non financiers : la structure et l'analyse de l'endettement ;
- La revue de la qualité relative de l'émetteur versus son secteur et sa géographie ;
- La nature de la classe d'actif de l'instrument (notamment leur caractère à court terme) ;
- Pour les instruments structurés, les risques opérationnels et risques de contrepartie inhérents à la structure de l'investissement ; et en cas d'exposition sur une titrisation, le risque de crédit de l'émetteur, la structure de la titrisation et le risque de crédit des actifs sous-jacents.

## **Analyse financière quantitative :**

Est analysé au titre des différents critères listés ci-dessous l'ensemble des émetteurs ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière et ne faisant pas partie de la liste d'exclusion ESG.

- L'évaluation du risque crédit et du risque de défaillance (monitoring des risques sur les variations des spreads, des CDS, des marges court terme) ;
- L'appréciation de la liquidité des instruments et leur suivi au quotidien.

La procédure d'évaluation devrait être adéquate en toute circonstance, à cette fin elle pourra être adaptée en cas de besoin afin de maintenir sa qualité. Ainsi, la procédure décrite pourrait temporairement ne pas refléter exactement la procédure en place.

Les analyses de la qualité de crédit sont réalisées par le pôle gestion Crédit, pôle indépendant du pôle monétaire. Les gérants monétaires ne participent pas à l'évaluation interne de la qualité de crédit ; ils sont uniquement utilisateurs du résultat de l'analyse crédit.

Cette double analyse (extra-financière et financière) donne lieu à une évaluation positive ou non de chaque émetteur de l'univers d'investissement initial couvert laquelle est validée ou infirmée par le comité de notation interne MMF.

## **Comité de notation interne MMF :**

Le comité de notation interne MMF se réunit dans les cas suivants :

- Entrée d'un nouvel émetteur ;
- Revue d'une notation (a minima annuellement) ;
- Alerte du contrôle des risques :
  - o Forte variation de la prime de risque en absolu ou en relatif
  - o Divergence entre l'évolution de la prime de risque et les conclusions de l'analyse crédit
- Evénement de crédit ou événement susceptible de faire diminuer la note ESG de l'émetteur ;
- Publication de résultat.

Le comité de notation interne MMF fait l'objet d'un PV de comité reprenant les notations revues et leurs échéances ainsi que les émetteurs sélectionnés.

Le comité de notation interne réunit l'analyste en charge du dossier, son responsable d'équipe, le gérant monétaire, le contrôle des risques, un analyste de « LF Sustainable Investment Research ».

Le comité valide ou infirme la notation proposée sous la direction du responsable du pôle crédit et sans l'intervention du gérant monétaire.

Chaque évaluation se conclut par un avis positif ou négatif dans la perspective d'un investissement monétaire étant entendu que les critères d'évaluation suivants feront l'objet d'une attention particulière :

- Le score ESG de l'émetteur ;
- Le niveau de liquidité de l'entité émettrice ;
- Son accès au marché ;
- Son niveau de dette nette / EBITDA et son évolution relativement au secteur, pour les corporates non financières ;
- L'évolution de l'opérationnel de l'entité ou du secteur ;
- La couverture d'intérêt ;
- La transparence et l'accès aux comptes selon que la société soit cotée ou non ;
- La gouvernance de la société émettrice.

Une appréciation négative sur un ou plusieurs des critères ci-dessus par la société de gestion exclurait tout investissement sur l'émetteur ou mènerait à la vente des titres de ce dernier.

Les fonds monétaires peuvent investir uniquement dans des émissions monétaires ayant reçu une évaluation positive à la suite de ces analyses. Le responsable de la procédure d'évaluation interne de la qualité de crédit est le Président de LFAM.

# LA FRANCAISE TRESORERIE ISR

En cas de circonstance exceptionnelle de marché, et notamment en cas de situation de tension sur les marchés, les gestionnaires des fonds monétaires peuvent passer outre le résultat d'une évaluation interne de la qualité de crédit négative. Ces consignations sont relevées dans les compte-rendu de comité de notation interne MMF avec les indications suivantes :

- Le nom de la personne responsable de la décision ;
- La raison objective de cette décision ;
- Sa durée de validité.

La MMP du portefeuille (Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'échéance, dénommée en anglais WAM - Weighted average maturity -) est inférieure ou égale à 6 mois.

La DVMP du portefeuille (Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers, dénommée en anglais WAL - Weighted average life - et calculée comme la moyenne des maturités finales des instruments financiers) est inférieure ou égale à 12 mois.

Au moins 7.5% des actifs du fonds sont à échéance journalière, ou sont constitués d'accord de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis de un jour ouvrable ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis d'un jour ouvrable.

Le fonds s'abstiendra d'acquérir tout autre actif autre qu'à échéance journalière lorsque cette acquisition ferait tomber à moins de 7.5% la part de ses investissements en actifs de cette maturité.

Au moins 15% des actifs du fonds sont à échéance hebdomadaire, ou sont constitués d'accord de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis de cinq jours ouvrables ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis de cinq jours ouvrables.

Le portefeuille pourra détenir des instruments financiers du marché monétaire émis ou garantis par une autorité locale, régionale ou centrale d'un État membre, la Banque centrale d'un Etat membre, la Banque Centrale Européenne, l'Union européenne ou la Banque Européenne d'investissement notés « investment grade ».

**L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le fonds pourra investir plus de 5% de son actif dans des instruments du marché monétaires émis par :**

- la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ;
- la Banque de développement du Conseil de l'Europe ;
- la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ;
- le Fonds monétaire international ;
- le Fonds européen de stabilité financière ;
- le mécanisme européen de stabilité ;
- le Fonds européen d'investissement ;
- la Banque européenne d'investissement ;
- la Banque centrale européenne ;
- Les émetteurs supranationaux et publics européens (garantie explicite ou implicite de l'Etat où est domicilié l'émetteur public), les banques de l'Eurosysteme (BCE, Banque Centrale Européenne et BCN, Banques Centrales Nationales).

Le Fonds pourra également investir dans la limite de 10% dans des parts ou actions d'OPCVM monétaires de droit français ou européens et/ou FIA monétaires de droit français respectant les critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier.

## 2- Actifs (hors dérivés intégrés)

Afin de réaliser son objectif de gestion, le Fonds aura recours à différents types d'actifs :

### a. Instruments du marché monétaire

- Titres de créances négociables, dont NEU CP et NEU MTN : oui
- Obligations : oui
- Bons du Trésor : oui
- Asset Back Commercial Paper (ABCP) et titrisations : oui



# LA FRANCAISE TRESORERIE ISR

Présentant les caractéristiques suivantes :

- tous secteurs ;
- les titres sélectionnés seront aussi bien investis dans le secteur privé que public ;
- niveau de crédit envisagé : les titres éligibles en portefeuille devront être de haute qualité de crédit c'est-à-dire avoir une notation supérieure ou égale à A-2 ou P2 (selon les agences de notation Standard & Poor's, Moody's ou équivalent) ou jugées équivalentes selon l'analyse de la société de gestion.

Le gérant couvrira systématiquement le risque de change dans le cas d'investissement sur des titres dont la devise n'est pas l'euro (devise des pays de l'OCDE hors euro). Il peut toutefois exister un risque de change résiduel dû à une couverture qui n'est pas parfaite.

b. actions : non

c. OPCVM/FIA : oui, dans la limite de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM/FIA « monétaires »

Le Fonds pourra investir dans des OPCVM/ FIA de la société de gestion ou d'une société liée.

### 3- Instruments dérivés

Le fonds pourra utiliser les instruments à terme fermes ou conditionnels à sous-jacent taux, change ou indices représentatifs de l'une de ces catégories, dans un but de couverture des risques de taux et de change.

Ces opérations seront réalisées dans la limite maximum d'une fois l'actif du fonds.

Nature des marchés d'intervention :

- réglementés : oui
- organisés : oui
- de gré à gré : oui

Le fonds utilisera de préférence les marchés organisés mais se réserve la possibilité de conclure des contrats de gré à gré lorsque ces contrats permettront une meilleure adaptation à l'objectif de gestion ou auront un coût de négociation inférieur.

Le fonds se réserve la possibilité d'intervenir sur tous les marchés européens et internationaux.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- actions : non
- taux : oui
- change : oui
- crédit : non
- indices : oui, de taux et de change

Nature des interventions :

- couverture : oui (discrétionnaire)
- exposition : non
- arbitrage : non
- autres : non

Nature des instruments utilisés :

- futures : oui
- options : oui
- swaps : oui
- change à terme : oui
- dérivés de crédit : non
- autres : non

## 4- Titres intégrant les dérivés

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille sur les risques :

- actions : non
- taux : oui
- change : oui
- crédit : non

Nature des interventions :

- couverture : oui (discrétionnaire)
- exposition : non
- arbitrage : non

Nature des instruments utilisés :

- EMTN
- BMTN
- Callable, puttable

## 5- Les dépôts

Le fonds se réserve la possibilité de faire des dépôts, pour la gestion de sa trésorerie dans la limite maximum de 10%. Ces dépôts sont cessibles à tout moment.

## 6- Emprunts d'espèces

Le fonds à l'interdiction de recourir à des emprunts d'espèces.

## 7- Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres : oui

Les contreparties de prêt/emprunt de titres et/ou de prise/mise en pension sont soumises à une analyse ESG lors de la revue d'éligibilité des intermédiaires financiers de La Francaise Asset Management.

### • Nature des interventions et opérations utilisées :

Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres (uniquement prises et mises en pension) seront réalisées conformément au Règlement sur les fonds monétaires. Elles seront réalisées dans le cadre de la gestion de la liquidité.

Ces opérations consisteront en des prises et des mises en pensions, de tous les actifs éligibles au portefeuille. Les instruments faisant l'objet d'opérations de cette nature sont des obligations et autres titres de créances négociables.

### • Niveau d'utilisation envisagée :

Les opérations de mises et prises en pension pourront être réalisées jusqu'à 10 % maximum de l'actif de l'OPC.

La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet de telles opérations pourra représenter 10% de l'actif.

## 8. Informations relatives aux garanties financières (acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou aux dérivés négociés de gré à gré)

### • Nature des garanties financières :

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ ou opérations sur dérivés négociées de gré à gré, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des espèces dans sa devise de référence. Les garanties seront conservées par le dépositaire de l'OPC.

## • Politique de réinvestissement de garanties reçues :

Les garanties financières reçues en espèces sont réinvesties conformément aux règles applicables.

Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPC à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci. Les garanties financières reçues en espèces pourront être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité.

Les titres reçus en collatéral ne pourront être ni vendus, ni réinvestis ni remis en garantie.

## • Sélection des contreparties :

La société de gestion s'appuie sur un processus spécifique de sélection d'intermédiaires financiers, également utilisé pour les intermédiaires destinés aux opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres. Ceux-ci sont sélectionnés en fonction de la qualité de leur recherche, de la liquidité qu'ils offrent mais aussi de leur rapidité et de leur fiabilité dans l'exécution et leur qualité de traitement des ordres.

A l'issue de ce processus rigoureux et régulier, sanctionné d'une note, les contreparties sélectionnées pour les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres sont des établissements de crédit autorisés par la société de gestion, ayant leur siège social dans un état membre de l'Union Européenne.

## • Rémunération :

Aucune rémunération n'est acquise au dépositaire (dans le cadre de sa fonction dépositaire) ou à la société de gestion sur les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres. Tous les revenus provenant de ces opérations sont intégralement perçus par l'OPC.

Les coûts/frais opérationnels liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ne sont pas facturés au fonds, ces coûts/frais étant intégralement pris en charge par la société de gestion.

Par ailleurs la société de gestion ne perçoit aucune commission en nature sur ces opérations.

## • Risques :

Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où les garanties reçues en espèces dans la devise de référence de l'OPC ne présentent ni risque de change ni risque de valorisation au gré des marchés financiers. De ce fait, il n'y aura pas de politique de décote appliquée à la garantie reçue.

Les équipes de contrôle en charge du fonds suivront l'ensemble des limites décrites dans la rubrique « Niveau d'utilisation envisagée ». La politique de garanties financières limitée aux espèces ne nécessite pas de procédure de risque spécifique au suivi du collatéral et à celui des décotes associées.

Le recours à des opérations de cessions et/ou acquisitions de titres peut entraîner un risque juridique, notamment relatif aux contrats.

## RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

## PROFIL DE RISQUE

*"Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés".*

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion. Au travers du fonds, les souscripteurs s'exposent principalement aux risques suivants :

**Risque d'investissement ESG** : Le fonds utilise des critères ESG et peut être moins performant que le marché en général, ou d'autres fonds qui n'utilisent pas de critères ESG lors de la sélection des investissements. Les investissements ESG sont sélectionnés, ou exclus sur la base de critères financiers et non financiers. Le fonds peut vendre un titre pour des raisons liées à l'ESG, plutôt que pour des considérations purement financières.

# LA FRANCAISE TRESORERIE ISR

**Risque de durabilité** : Il s'agit de la survenance éventuelle d'un événement ou d'une condition ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement causer un impact négatif important sur la valeur de l'investissement du fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque en tant que tel, soit avoir un impact sur d'autres risques et corrélativement contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées dépassées, ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

**Risque discrétionnaire** : Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur la sélection des actifs en portefeuille et/ou sur l'anticipation des marchés. Il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les actifs les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

**Risque de taux** : Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêt pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

**Risque de crédit** : Il s'agit de risques pouvant résulter de la dégradation de signature d'un émetteur de titre de créance ou du défaut d'un émetteur. Lorsqu'un émetteur subit une dégradation de signature, la valeur de ses actifs baisse. Par conséquent, cela peut faire baisser la valeur liquidative du fonds.

**Risque de perte en capital** : L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

**Risque de contrepartie** : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux opérations de prises et mises en pension de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

## GARANTIE OU PROTECTION

Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou de protection.

## DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

> 3 mois et < 6 mois.

## RAPPORT DE GESTION

### COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés

### POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

#### CONTEXTE ECONOMIQUE

##### Contexte économique de septembre 2022 à septembre 2023 :

La croissance économique mondiale reste résiliente grâce à la vigueur du marché du travail et à la bonne tenue de la consommation des ménages notamment aux Etats-Unis. La récession anticipée par un grand nombre d'économistes ne s'est pas matérialisée et le secteur financier américain a résisté à une crise bancaire en mars dernier grâce aux outils spécifiques de la Fed (comme le *Bank Term Funding Program* - BTFP - qui offre des prêts d'un an aux banques contre des actifs 'au pair').

Dans ce contexte, les marchés actions qui avaient atteint des points bas en septembre 2022 sont en hausse du 30 septembre 2022 au 29 septembre 2023. Le S&P 500 et le Nasdaq ont gagné respectivement +19,6% et +25%. L'EuroStoxx 50 a progressé de +25,8%. Toutefois les perspectives de croissance ralentissent avec la dissipation des mesures de soutien gouvernementales de plusieurs pays et le durcissement notable de la politique monétaire à travers le monde. Sur la période de référence, la Fed a relevé le taux des fonds fédéraux de 3,00%-3,25% à 5,00%-5,25% et la BCE a augmenté ses trois taux directeurs de 325 points de base (pdb) portant le taux de dépôt à 4,0%, le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement à 4,5% et le taux de la facilité de prêt marginal à 4,75%.

Selon les dernières prévisions du Fonds Monétaire International (FMI) de juillet 2023, la croissance mondiale passera de 3,5% en 2022 à 3% en 2023. Le ralentissement provient essentiellement des pays développés en particulier en zone euro (de 3,3% en 2022 à 0,9% en 2023) davantage pénalisé par la crise de l'énergie. En revanche, le FMI s'attend toujours à une accélération de l'activité dans les pays émergents avec une croissance du PIB en Chine de 3% en 2022 à 5,2% en 2023 grâce à la réouverture subite de l'économie à l'automne 2022. Toutefois, la reprise chinoise est significativement fragilisée par le secteur immobilier et le manque de confiance des ménages avec un chômage des jeunes très élevé (21,3% en juin 2023).

Du côté de l'inflation, les pressions inflationnistes se sont nettement atténuées grâce à la baisse des prix de l'énergie et de l'alimentation. Les prix à la consommation (CPI) ont ralenti de 8,2% sur un an en septembre 2022 à 3,7% en août 2023 (dernière donnée disponible) aux Etats-Unis et de 9,9% à 4,3% sur un an en septembre en zone euro. Toutefois, l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) reste nettement supérieure aux objectifs des banques centrales, à 4,3% aux Etats-Unis et 4,5% en zone euro, en partie lié à l'inflation salariale (entre 4% et 5% de part et d'autre de l'Atlantique) soutenue par un marché de l'emploi qui reste tendu (3,8% aux Etats-Unis et 6,4% en zone euro).

Dans ce contexte, à fin septembre 2023, bien que la fin du cycle de resserrement des banques centrales des principaux pays développés semble être proche, les banquiers centraux ont prévenu qu'il faudra maintenir des taux d'intérêt élevés pendant une période prolongée pour atteindre leur objectif d'inflation de 2% à moyen terme. Selon les dernières projections économiques, la Fed ne s'attend pas à ce que les niveaux d'inflation atteignent le niveau cible des 2% avant 2026 et la BCE prévoit une inflation sous-jacente à 2,2% en 2025. De plus, le rebond notable des prix de l'énergie depuis l'été 2023 (brent, +32% de 71,8\$ à 95,3\$) en grande partie dû à la prolongation surprise des réductions volontaires de production de l'Arabie saoudite jusqu'à la fin de l'année 2023 fait craindre de nouvelles poussées inflationnistes.

Les banques centrales ont donc mis le marché obligataire sous tension.

A fin septembre 2023, le taux américain à 10 ans a dépassé son plus haut niveau depuis 2007 à 4,57%. Il s'est tendu de +74 pdb sur la période de référence, tiré à la hausse par la composante réelle (+56 pdb sur un an à 2,22% au 30 septembre 2023). Sur la partie courte de la courbe des *Treasuries*, le rendement à 2 ans a progressé de +76 pdb à 5,04% à fin septembre 2023. En parallèle les taux allemands à 2 et 10 ans ont augmenté de 144 pdb à 3,20% et +73 pdb à 2,84%.

# LA FRANÇAISE TRÉSORERIE ISR

## POLITIQUE DE GESTION SUR L'EXERCICE

Performances annuelles	La Française Trésorerie ISR - Part R	La Française Trésorerie ISR - Part I	La Française Trésorerie ISR - Part B	La Française Trésorerie ISR - Part T C
Fonds	2,60%	2,66%	2,65%	2,66%
Indice	2,57%	2,57%	2,57%	2,57%

**La Française Trésorerie ISR** est un fonds de classification « monétaire » qui a pour objectif de rechercher les opportunités de marché sur les maturités à court terme, dans le but d'offrir une performance égale à l'ESTER capitalisé diminué des frais de gestion. Le portefeuille est constitué pour l'essentiel d'obligations européennes à taux fixe ou à taux variable, de bons du Trésor, billets de trésorerie, certificats de dépôt et accessoirement de liquidités.

Sur l'exercice (29/09/2022 – 29/09/2023), La Française Trésorerie ISR (Part I) a réalisé une performance de 2.66%, à comparer à son indice de référence, l'OIS (ESTER capitalisé), qui s'établit à 2.56%.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Au 28 septembre 2023, la durée de vie moyenne du FCP (WAL) est de 127 jours et la maturité moyenne du fonds (WAM) est de 18 jours. Au cours de l'exercice, les placements effectués se sont portés sur des produits à taux variable principalement et sur des produits à taux fixe, l'ESTER ayant beaucoup évolué, dans une fourchette de [0.66% ; 3.90%] avec une moyenne à 2.56%.

A fin septembre 2023 ; la répartition du portefeuille est la suivante :

- 70% de produits à taux variables :
  - ✓ 62% de produits monétaires à taux variable OIS
  - ✓ 8% de produits à taux révisable indexés sur l'Euribor 3 mois
- 20% de produits à taux fixe
- 10% d'OPCVM monétaires

Par ailleurs, La Française Trésorerie ISR est exposée à 24% sur les dettes des pays périphériques de la zone euro.

## INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET PLACEMENTS COLLECTIFS DU GROUPE

Nous n'avons effectué aucune opération sur les titres des sociétés du Groupe.

Nous vous informons que nous pouvons avoir recours aux OPC du Groupe, tant au niveau des placements monétaires que des placements actions / obligations... en fonction des allocations d'actifs décidées, et, dans le cadre de la gestion courante du solde de trésorerie, des OPC du Groupe ont été utilisés.

Fonds gérés par le Groupe La Française détenus en portefeuille au 29/09/2023

RAS

# LA FRANCAISE TRESORERIE ISR

## EVENEMENTS SUR L'EXERCICE

### Changements significatifs dans la vie du fonds

DATE	OBJET
01/10/2022	↳ Changement de dépositaire BNP PARIBAS SA au lieu de BNP Paribas Securities Services
02/01/2023	↳ Chantier PRIIPS – Mise à jour annuelle ↳ Ajout wording Investisseurs russes ↳ Ajout wording OFT ESG
20/04/2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remarques AMF liées au dossier agrément de fusion absorption de son nourricier CMNE Participation Monétaire :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- précision 75% d'obligations européennes de la zone euro</li> <li>- Clarification de la définition de l'univers d'investissement initial</li> </ul> </li> <li>• Mise a jour annuelle 2023 priips – Clarification de l'annexe SFDR avec un nouveau template</li> <li>• Rédaction « gestion du passif » : clarification de la section « caractéristiques des parts » « modalités de tenue du passif » afin de distinguer les fonctions de centralisation des fonctions de teneur de compte émetteur</li> </ul>

### Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

Voici les principaux mouvements intervenus au cours de la période :

Type de transaction	Isin	Nom de l'instrument	Type d'instrument	Quantité	Montant	Devis e
Achat	IT0005508244	Etat Italien 0,00 % 31/03/2023	Obligation	210 000,00	-209 559 871,88	EUR
Achat	IT0005494510	Etat Italien 0,00 % 30/11/2022	Obligation	200 000,00	-199 866 921,94	EUR
Achat	IT0005500035	Etat Italien 0,00 % 31/01/2023	Obligation	200 000,00	-199 820 161,86	EUR
Achat	IT0005541278	Etat Italien 0,00 % 29/09/2023	Obligation	180 000,00	-178 933 555,80	EUR
Achat	IT0005492423	Etat Italien 0,00 % 31/10/2022	Obligation	150 000,00	-149 967 150,00	EUR
Vente	IT0005500035	Etat Italien 0,00 % 31/01/2023	Obligation	-150 000,00	149 964 695,81	EUR
Vente	IT0005531295	Etat Italien 0,00 % 31/07/2023	Obligation	-125 000,00	124 559 826,33	EUR
Vente	XS2609571042	ECP Lloyds Bank Corporate Market plc ESTR +22 bps 04/10/2023	Obligation	-100 000 000,00	101 545 743,81	EUR
Vente	IT0005494510	Etat Italien 0,00 % 30/11/2022	Obligation	-100 000,00	99 970 009,00	EUR
Vente	IT0005500035	Etat Italien 0,00 % 31/01/2023	Obligation	-90 000,00	89 974 507,22	EUR

### Techniques de gestion efficaces

A la date d'arrêté, le fonds a eu recours à des techniques de gestion efficaces pour 0,00 EUR.

# LA FRANÇAISE TRESORERIE ISR

## Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré au 29/09/2023

Garantie	Montant	Devise	Contrepartie	Type	Sous-jacent
-	0,00	-	-		

Les contreparties des opérations de gré à gré seront des contreparties de type établissement bancaire de premier rang domicilié dans des pays membres de l'OCDE.

Des informations complémentaires concernant ces opérations figurent à la rubrique frais et commissions du Prospectus.

## **METHODE DE MESURE DU RISQUE GLOBAL**

Le fonds applique la méthode Engagement.

## **SELECTION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS**

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services du Groupe LA FRANÇAISE, s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation, Middle-Office et Contrôle Interne.

### Best Selection

Le Groupe LA FRANÇAISE, conformément à la réglementation en vigueur, a mis en œuvre une politique lui permettant de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour les OPC sous gestion.

Cette politique sélectionne en fonction de chaque classe d'instruments (actions, produits de taux, dérivés, etc...) les Intermédiaires Financiers auprès desquels les ordres seront transmis pour exécution en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs.

Pour plus de détails, la politique d'exécution des ordres est disponible sur le site Internet de la Société : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).

### Commissions de courtage partagées

Une convention de partage des commissions de courtage a été mise en place dans le cadre de la gestion.

### Rapport relatif aux frais d'intermédiation

Ce rapport est consultable à l'adresse suivante : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).

## **COMMISSIONS DE MOUVEMENTS**

Les commissions de mouvements éventuellement perçues sont réparties comme suit : à hauteur de 100% pour la Société de Gestion. Non auditées par le Commissaire aux Comptes.

## **RETROCESSION SUR FONDS**

L'intégralité des rétrocessions perçues sur les sous-jacents est reversée au fonds.

## **FRAIS DE GESTION VARIABLES**

Les commissions de gestion ne sont pas calculées à partir de composantes complexes.



# LA FRANCAISE TRESORERIE ISR

## CONFLITS D'INTERETS

Dans le cadre de la fourniture de services d'investissement, les entités du Groupe LA FRANCAISE sont potentiellement susceptibles de rencontrer des situations de conflits d'intérêts.

Ces situations, en étant définies comme des situations susceptibles de porter atteinte aux intérêts d'un ou des clients des sociétés du Groupe LA FRANCAISE, sont identifiées et encadrées.

Il est exposé que La Française Asset Management a eu recours en 2022 à la société La Française Group UK Limited pour une partie du budget de frais de recherche (prestation de recherche de type ESG (thématique, sectorielle)), étant précisé que cette dernière appartient au Groupe La Française. Le recours à cette structure n'est pas de nature à introduire de situation générant des conflits d'intérêt dans le choix des prestataires.

La politique de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur le site Internet de la Société : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).

## POLITIQUE DE REMUNERATION

La Politique de rémunération des Sociétés de Gestion du Groupe La Française encadre la rémunération de l'ensemble des membres du personnel.

Le Groupe La Française veille au respect d'une politique de rémunération, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

Pour l'année civile 2022, les rémunérations sont réparties ainsi (en €) :

Effectif	Total Rému. DADS 2022	Fixe	%fixe	Variable 2022	Nb bénéficiaire variable	% du variable	Total rému. Cadres dirigeant	Total rému. Preneurs de risques
95	8 688 312,37	5 859 334,71	67,44%	2 828 977,66	76	32,56%	717 018,57	3 467 203,20

La rémunération variable est basée sur une enveloppe globale qui est fonction du Résultat Brut d'Exploitation consolidé du Groupe La Française. Cette enveloppe est répartie de façon discrétionnaire au sein de chaque métier en fonction des objectifs collectifs fixés puis répartie au niveau de chacun des collaborateurs en fonction de la réalisation des objectifs fixés.

La Politique de rémunération a été revue en 2022 et le seuil au-delà duquel 50% de la rémunération variable doit être étalée sur 3 ans pour le personnel identifié est passé de 200 à 100 KEUR.

La Politique est revue et validée par le Conseil de Surveillance du Groupe assisté par le Comité des rémunérations Groupe et par le Comité des rémunérations des Entités du Groupe.

Par ailleurs, elle a fait l'objet d'une évaluation interne centrale et indépendante dont les résultats s'avèrent satisfaisants.

De plus amples informations quant à la gouvernance et aux principes directeurs de la Politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de La Française : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).

## DISTRIBUTIONS ET INFORMATIONS FISCALES

**[Eligibilité au quota d'investissement de 25 % - fiscalité des revenus de l'épargne \(décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE\)](#)**

Ce fonds est investi à plus de 25 % en produits dont les revenus, profits et assimilés proviennent de sommes qualifiées de créances.

**[Pourcentage titres ou droits éligibles au PEA / PEA PME – Part éligible à l'abattement de 40%](#)**

Le fonds a en portefeuille 0,00% de titres ou droits éligibles au PEA/PEA PME.

# LA FRANCAISE TRESORERIE ISR

## Indication des données chiffrées relatives aux dividendes versés au cours de la période après déduction des impôts

Aucun dividende n'a été versé au cours de la période.

## INFORMATIONS SPECIFIQUES

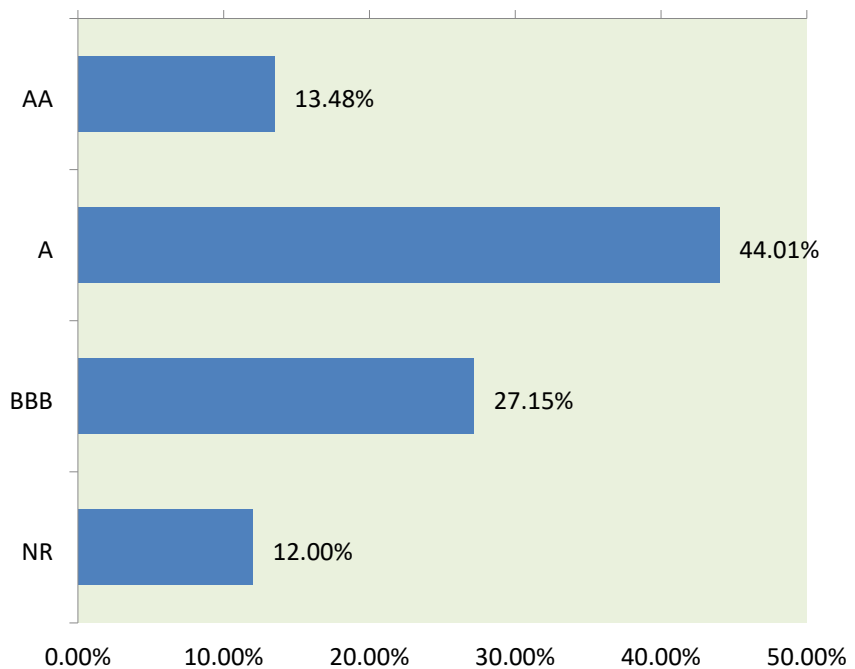
### Mesure des risques

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

## OPERATIONS DE CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES ET TRS

Le fonds n'a pas eu recours à des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres au cours de l'exercice.

### Répartition par notation émetteur en % de l'actif



*Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.*

*Document non audité par le Commissaire aux Comptes.*

## ANNEXE 1 INFORMATIONS RELATIVES À LA DURABILITÉ

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: La Française  
Trésorerie ISR

Identifiant d'entité juridique:  
969500HZG40X186MLQ68

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

**Non**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: N/A

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : N/A

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 95% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Les mesures d'exclusion, qu'elles soient sur la politique d'exclusion groupe ou sur le seuil de sélectivité ESG de 20%, ont été respectées sur la période.

Le seuil de sélectivité de 20% de l'univers d'investissement promeut un investissement dans les entreprises qui ont les meilleures pratiques environnementales et/ou sociales.

#### Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au 29/09/2023, le score ESG du portefeuille était de 6,0.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

## **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable, il s'agit du premier rapport périodique SFDR (29/09/2023).

## **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable.

## **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

## **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Non applicable.

## **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:**

Non applicable.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Non applicable. Ce produit financier ne prend pas en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

# LA FRANCAISE TRESORERIE ISR

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 03/10/2022-29/09/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
OFI Invest ISR Monetaire CT C	Fonds Monétaire	4,36%	Euro
Ostrum SRI Cash I	Fonds Monétaire	3,86%	Euro
NEU CP BNP Paribas Ester + 19 bps 21/07/2023	Financières	1,84%	France
Etat Italien 0,00 % 31/07/2023	Etat	1,50%	Italie
Etat Italien 0,00 % 29/09/2023	Etat	1,49%	Italie
NEU CP Jyske Bank Ester+21 bps 04/08/2023	Financières	1,39%	Danemark
ECP Lloyds Bank Corporate Market plc ESTR +22 bps 04/10/2023	Financières	1,35%	Royaume Uni
NEU CP BFCM Ester + 34 bps 30/11/2023	Financières	1,35%	France
ECP Jyske Bank Ester + 26 bps 21/09/2023	Financières	1,29%	Danemark Royaume
ECP Barclays Bank Ester+29 bps 12/07/2023	Financières	1,27%	Uni
NEU CP BNP Paribas Ester + 25 bps 11/12/2023	Financières	1,21%	France
ECP Unicredit Spa Ester + 22,5 bps 03/10/2023	Financières	1,12%	Italie Royaume
ECP Barclays Bank Ester+28 bps 09/06/2022	Financières	1,11%	Uni
NEU CP Crédit Mutuel ARKEA Ester + 18 bps 05/06/2023	Financières	1,09%	France
NEU MTN Axa Banque Eur3M + 15 bp 11/05/2023	Financières	1,00%	France

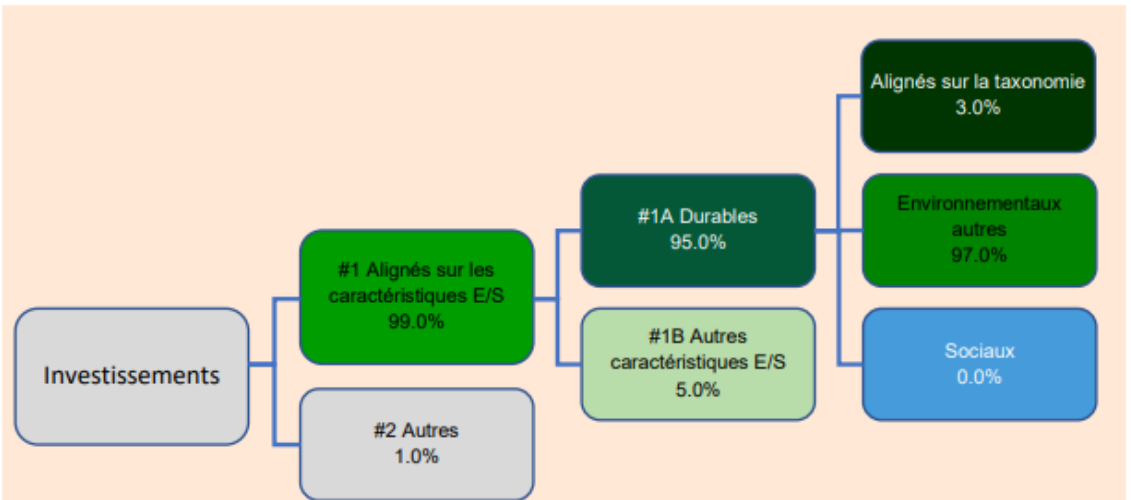


## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

La proportion d'investissements durables était de 95%.

### Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les principaux secteurs économiques sont les suivants :

- Financières (62,68%)
- Etat (8,12%)
- Autres (7,97%)
- Energie (7,18%)
- Consommations Cycliques (6,44%)
- Services Publics (4,08%)
- Diversifiés (1,80%)
- Technologie (0,67%)
- Consommations non-cycliques (0,64%)
- Industrie (0,52%)

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

# LA FRANCAISE TRESORERIE ISR



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Nous utilisons un fournisseur de données afin de mesurer le pourcentage d'alignement du chiffre d'affaires déclaré sur la taxonomie, conformément à l'Article 3 de la taxonomie, qui est ensuite pondéré avec la contribution du portefeuille.

Compte tenu du caractère récent de la réglementation relative à la taxonomie, nous n'avons pas l'objet d'une assurance fourni par un ou plusieurs tiers concernant l'alignement des données sur la taxonomie de l'UE.

**Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

- Oui
- Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire
- Non

## Les activités

**habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

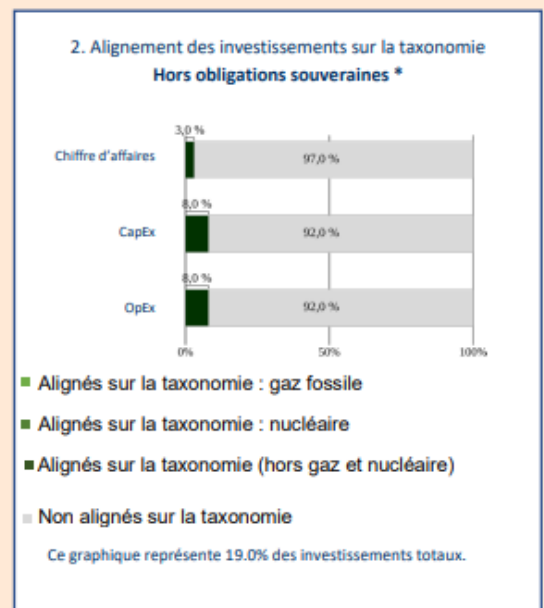
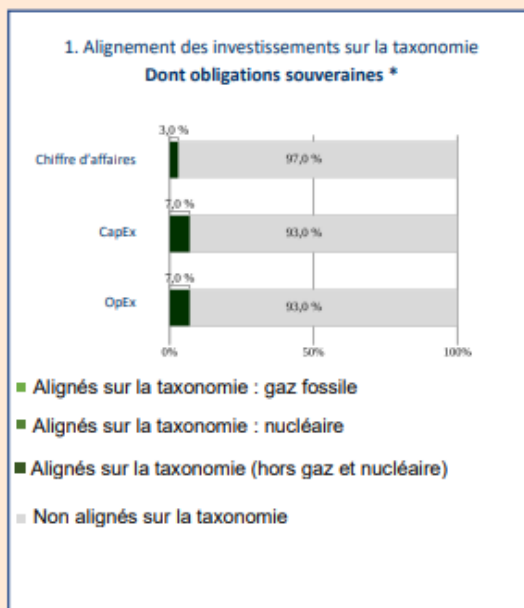
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

**Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes était la suivante :

% d'alignement des activités habilitantes : 0%

% d'alignement des activités transitoires : 0%

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

# LA FRANCAISE TRESORERIE ISR

**Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable, il s'agit du premier rapport périodique SFDR (29/09/2023).



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Ce fonds ne s'engage pas sur des objectifs d'investissements durables



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

La catégorie « autres » comprend les investissements non durables, les outils de gestion des liquidités et les produits dérivés utilisés à des fins de couverture ou d'exposition temporaire.



**Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Afin d'identifier les caractéristiques environnementales et/ou sociales, nous intégrons systématiquement la performance sur les facteurs E,S et G dans l'analyse fondamentale de ces derniers. Par ailleurs, nous appliquons notre définition groupe de l'investissement durable ce qui ajoute un niveau de sélectivité. Parallèlement à cette analyse, nous examinons les controverses passées, nous participons à des initiatives d'engagement individuelles ou collaboratives et nous nous engageons directement auprès des entreprises afin de mieux comprendre leurs caractéristiques.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Voir ci-dessous.

**En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marche large ?**

L'indice de référence est utilisé pour la définition de l'univers d'investissement. Il n'est pas spécifiquement construit pour promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.

**Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



## LA FRANÇAISE TRÉSORERIE ISR

***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marche large ?***

La Française Trésorerie ISR - Part B

Fonds : 2,65%

Indice : 2,58%

La Française Trésorerie ISR - Part I

Fonds : 2,66%

Indice : 2,58%

La Française Trésorerie ISR - Part R

Fonds : 2,60%

Indice : 2,58%

La Française Trésorerie ISR - Part TC

Fonds : 2,66%

Indice : 2,58%

**Comptes annuels**  
**« audités par le Commissaire aux Comptes »**

---

# **LA FRANCAISE TRESORERIE ISR**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
La Française Asset Management

128, boulevard Raspail  
75006 Paris

---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 septembre 2023

## LA FRANCAISE TRESORERIE ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
La Française Asset Management

128, boulevard Raspail  
75006 Paris

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

---

Aux porteurs de parts du FCP LA FRANCAISE TRESORERIE ISR,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LA FRANCAISE TRESORERIE ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Virginie Gaitte*

Virginie GAITTE

## Bilan actif

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
<b>Immobilisations Nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>2,978,911,019.83</b>	<b>3,212,859,940.36</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	<b>39,999,010.57</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	39,999,010.57
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	<b>2,688,016,562.08</b>	<b>2,856,439,101.98</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	2,611,678,897.94	2,584,354,181.86
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	76,337,664.14	272,084,920.12
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres d'organismes de placement collectif</b>	<b>290,651,702.68</b>	<b>315,816,676.69</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	290,651,702.68	315,816,676.69
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>242,755.07</b>	<b>605,151.12</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	242,755.07	605,151.12
<b>Autres Actifs : Loans</b>	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>115,526.30</b>	<b>167,710.33</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	115,526.30	167,710.33
<b>Comptes financiers</b>	<b>50,382,394.65</b>	<b>128,746,896.23</b>
Liquidités	50,382,394.65	128,746,896.23
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>3,029,408,940.78</b>	<b>3,341,774,546.92</b>



## Bilan passif

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
<b>Capitaux propres</b>	-	-
<b>Capital</b>	2,959,121,897.22	3,212,319,398.87
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	-	-
<b>Report à nouveau (a)</b>	-	-
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)</b>	4,898,044.06	-17,296,606.96
<b>Résultat de l'exercice (a,b)</b>	39,715,772.26	-3,794,351.89
<b>Total capitaux propres</b> (= Montant représentatif de l'actif net)	<b>3,003,735,713.54</b>	<b>3,191,228,440.02</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>25,673,227.24</b>	<b>150,546,106.90</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	25,673,227.24	150,546,106.90
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>3,029,408,940.78</b>	<b>3,341,774,546.92</b>

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

## Hors-bilan

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
<b>Opérations de couverture</b>		
<b>Engagements sur marchés réglementés ou assimilés</b>		
<b>Engagements de gré à gré</b>		
<b>Swap de taux</b>		
vente IRS2	-	150,000,000.00
vente IRS4	-	250,000,000.00
vente IRS5	50,000,000.00	-
<b>Autres engagements</b>		
<b>Autres opérations</b>		
<b>Engagements sur marchés réglementés ou assimilés</b>		
<b>Engagements de gré à gré</b>		
<b>Autres engagements</b>		

## Compte de résultat

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	424,599.84	424,850.40
Produits sur titres de créances	43,281,941.24	-1,626,004.25
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	384,702.75	-
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>TOTAL I</b>	<b>44,091,243.83</b>	<b>-1,201,153.85</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-41,197.26	-183,603.73
Autres charges financières	-	-
<b>TOTAL II</b>	<b>-41,197.26</b>	<b>-183,603.73</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I + II)</b>	<b>44,050,046.57</b>	<b>-1,384,757.58</b>
<b>Autres produits (III)</b>	-	-
<b>Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)</b>	<b>-2,947,357.79</b>	<b>-4,498,287.76</b>
<b>Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)</b>	<b>41,102,688.78</b>	<b>-5,883,045.34</b>
<b>Régularisation des revenus de l'exercice (V)</b>	<b>-1,386,916.52</b>	<b>2,088,693.45</b>
<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)</b>	-	-
<b>Résultat (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>39,715,772.26</b>	<b>-3,794,351.89</b>

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

### Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

### Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

# LA FRANCAISE TRESORERIE ISR

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

## Frais de gestion financière

- 0,078 % TTC maximum pour la part I
- 0,278 % TTC maximum pour la part R
- 0,728 % TTC maximum pour la part B
- 0,078 % TTC maximum pour la part T C

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

## Frais administratifs externes à la société de gestion

- 0,022 % TTC maximum pour la part I
- 0,022 % TTC maximum pour la part R
- 0,022 % TTC maximum pour la part B
- 0,022 % TTC maximum pour la part T C

## Frais de recherche

Néant

## Commission de surperformance

Néant

## Rétrocession de frais de gestion

Les rétrocessions sont enregistrées au fil des encaissements.

## Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

## Affectation des résultats réalisés

Part I : Capitalisation  
Part R : Capitalisation  
Part B : Capitalisation  
Part T C : Capitalisation

## Affectation des plus-values nettes réalisées

Part I : Capitalisation  
Part R : Capitalisation  
Part B : Capitalisation  
Part T C : Capitalisation

## Changements affectant le fonds

Néant

## Evolution de l'actif net

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Actif net en début d'exercice	3,191,228,440.02	7,409,685,618.92
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	9,333,083,002.93	15,366,304,965.02
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-9,601,959,105.78	-19,555,955,743.33
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	8,605,116.68	788,654.18
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4,312,219.08	-26,931,515.14
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	654,767.50	70,500.00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-30,663.72	-84,505.03
Différences de change	-	-
<b>Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :</b>	<b>35,726,082.26</b>	<b>2,628,359.62</b>
Différence d'estimation exercice N	28,076,371.64	-7,649,710.62
Différence d'estimation exercice N-1	7,649,710.62	10,278,070.24
<b>Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :</b>	<b>-362,396.05</b>	<b>605,151.12</b>
Différence d'estimation exercice N	242,755.07	605,151.12
Différence d'estimation exercice N-1	-605,151.12	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	41,102,688.78	-5,883,045.34
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>3,003,735,713.54</b>	<b>3,191,228,440.02</b>

## Complément d'information 1

	Exercice 29/09/2023
<b>Engagements reçus ou donnés</b>	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie</b>	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe</b>	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(\*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.



## Complément d'information 2

	Exercice 29/09/2023	
<b>Emissions et rachats pendant l'exercice comptable</b>	<b>Nombre de titres</b>	
<b>Catégorie de classe B (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	174,185.9042	
Nombre de titres rachetés	100,098.0458	
<b>Catégorie de classe T C (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	3,211,065.30712	
Nombre de titres rachetés	1,915,248.39301	
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	6,130.79115	
Nombre de titres rachetés	2,762.44141	
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	80,341.92656	
Nombre de titres rachetés	86,782.99974	
<b>Commissions de souscription et/ou de rachat</b>	<b>Montant (EUR)</b>	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
<b>Frais de gestion</b>	<b>Montant (EUR)</b>	<b>% de l'actif net moyen</b>
<b>Catégorie de classe B (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	20,645.49	0.10
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe T C (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	155,063.16	0.09
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	372,901.53	0.15
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	2,398,919.26	0.09
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-

## Complément d'information 2

	Exercice 29/09/2023
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	171.65

(\*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

## Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/09/2023
<b>Ventilation par nature des créances</b>	
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	76,928.22
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	36,948.08
Coupons à recevoir	1,650.00
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>115,526.30</b>
<b>Ventilation par nature des dettes</b>	
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	242,755.07
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	430,472.17
Autres créditeurs divers	25,000,000.00
Provision pour risque des liquidités de marché	-
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>25,673,227.24</b>

## Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/09/2023
<b>Actif</b>	
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
<b>Titres de créances</b>	<b>2,688,016,562.08</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	2,688,016,562.08
Bons du Trésor	303,424,246.00
Autres TCN	2,308,254,651.94
Autres Titres de créances	76,337,664.14
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Autres actifs : Loans</b>	-
<b>Passif</b>	
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
<b>Hors-bilan</b>	
<b>Opérations de couverture</b>	
Taux	50,000,000.00
Actions	-
Autres	-
<b>Autres opérations</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

## Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	609,601,764.55	1,831,103,959.78	247,310,837.75	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	50,382,394.65
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	50,000,000.00	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	1,417,700,003.43	1,189,115,934.26	81,200,624.39	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	50,382,394.65	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	50,000,000.00	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

## Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise
<b>Actif</b>	<b>Néant</b>
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
<b>Passif</b>	<b>Néant</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
<b>Hors-bilan</b>	<b>Néant</b>
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Au 29 Septembre 2023, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

## Affectation des résultats

Catégorie de classe B (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	346,913.59	-22,991.11
<b>Total</b>	<b>346,913.59</b>	<b>-22,991.11</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	346,913.59	-22,991.11
<b>Total</b>	<b>346,913.59</b>	<b>-22,991.11</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-



## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	42,815.11	-98,880.34
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>42,815.11</b>	<b>-98,880.34</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	42,815.11	-98,880.34
<b>Total</b>	<b>42,815.11</b>	<b>-98,880.34</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Catégorie de classe T C (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	3,042,521.59	-110,221.98
<b>Total</b>	<b>3,042,521.59</b>	<b>-110,221.98</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3,042,521.59	-110,221.98
<b>Total</b>	<b>3,042,521.59</b>	<b>-110,221.98</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	372,517.99	-515,010.99
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>372,517.99</b>	<b>-515,010.99</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	372,517.99	-515,010.99
<b>Total</b>	<b>372,517.99</b>	<b>-515,010.99</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Catégorie de classe R (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	5,709,163.86	-265,628.86
<b>Total</b>	<b>5,709,163.86</b>	<b>-265,628.86</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	5,709,163.86	-265,628.86
<b>Total</b>	<b>5,709,163.86</b>	<b>-265,628.86</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	732,001.78	-817,314.38
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>732,001.78</b>	<b>-817,314.38</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	732,001.78	-817,314.38
<b>Total</b>	<b>732,001.78</b>	<b>-817,314.38</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Catégorie de classe I (Devise: EUR)

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	30,617,173.22	-3,395,509.94
<b>Total</b>	<b>30,617,173.22</b>	<b>-3,395,509.94</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	30,617,173.22	-3,395,509.94
<b>Total</b>	<b>30,617,173.22</b>	<b>-3,395,509.94</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3,750,709.18	-15,865,401.25
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>3,750,709.18</b>	<b>-15,865,401.25</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	3,750,709.18	-15,865,401.25
<b>Total</b>	<b>3,750,709.18</b>	<b>-15,865,401.25</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

### Catégorie de classe B (Devise: EUR)

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	100.17	99.93	99.53	98.96	<b>101.60</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	22,553.74	35,956.91	15,985.69	18,242.84	<b>26,255.84</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	225,150.5572	359,808.6847	160,597.7165	184,332.8492	<b>258,420.7076</b>

Date de mise en paiement	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	-0.20	-0.54	-0.21	-0.53	<b>0.16</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	-0.09	-0.03	-0.06	-0.12	<b>1.34</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."



# LA FRANCAISE TRESORERIE ISR

## Catégorie de classe T C (Devise: EUR)

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	99.55	99.32	98.93	98.37	<b>101.00</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	19,781.46	38,271.60	67,540.01	95,020.31	<b>228,449.62</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	198,699.23421	385,312.59356	682,642.79263	965,855.46319	<b>2,261,672.37730</b>

Date de mise en paiement	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	-0.20	-0.25	-0.21	-0.53	<b>0.16</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	-0.08	-0.02	-0.05	-0.11	<b>1.34</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# LA FRANCAISE TRESORERIE ISR

## Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	86,284.73	86,038.63	85,652.82	85,117.56	<b>87,341.80</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	290,929.63	121,553.53	113,375.22	150,752.92	<b>448,890.03</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	3,371.73941	1,412.77845	1,323.66003	1,771.11410	<b>5,139.46384</b>

Date de mise en paiement	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	-179.97	69.95	-184.58	-461.46	<b>142.42</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	-123.07	-74.02	-98.19	-149.97	<b>1,110.84</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# LA FRANCAISE TRESORERIE ISR

## Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	107,927.68	107,684.44	107,265.90	106,659.56	<b>109,512.89</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	4,036,308.33	4,395,078.41	7,212,784.70	2,927,212.88	<b>2,300,140.22</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	37,398.26744	40,814.42291	67,242.10126	27,444.44723	<b>21,003.37405</b>

Date de mise en paiement	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	-225.03	-232.44	-231.10	-578.09	<b>178.57</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	-88.74	-28.00	-58.42	-123.72	<b>1,457.72</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

## Inventaire des instruments financiers au 29 Septembre 2023

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
<b>Titres de créances</b>				<b>2,688,016,562.08</b>	<b>89.49</b>
<b>Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>2,688,016,562.08</b>	<b>89.49</b>
<b>Titres de Créances Négociables</b>				<b>2,611,678,897.94</b>	<b>86.95</b>
ALLIANZ BANQUE ESTERCAP+0.21 02/05/2024	5,000,000.00	100.00	EUR	5,031,469.15	0.17
ALPES PROVENCE (CAISSE REGIONALE DE CRED	25,000,000.00	100.00	EUR	25,486,247.08	0.85
ALPES PROVENCE (CAISSE REGIONALE DE CRED	25,000,000.00	100.00	EUR	25,000,000.00	0.83
AXA BANQUE SA ESTERCAP+0.15 03/10/2023 N	60,000,000.00	100.00	EUR	61,053,988.20	2.03
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA ES	50,000,000.00	100.04	EUR	51,348,014.23	1.71
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA ES	50,000,000.00	100.00	EUR	50,884,267.19	1.69
BANQUE PALATINE SA ESTERCAP+0.2 04/10/20	50,000,000.00	100.00	EUR	50,886,703.31	1.69
BANQUE PALATINE SA ESTERCAP+0.2 11/10/20	30,000,000.00	100.00	EUR	30,514,369.64	1.02
BANQUE PALATINE SA ESTERCAP+0.295 15/04/	25,000,000.00	100.02	EUR	25,220,954.55	0.84
BANQUE POSTALE (LA) ESTERCAP+0.11 15/02/	25,000,000.00	99.98	EUR	25,036,259.84	0.83
BANQUE STELLANTIS FRANCE ESTERCAP+0.25 1	20,000,000.00	100.02	EUR	20,250,691.79	0.67
BANQUE STELLANTIS FRANCE ESTERCAP+0.34 0	30,000,000.00	99.99	EUR	30,072,117.99	1.00
BANQUE STELLANTIS FRANCE ESTERCAP+0.37 2	20,000,000.00	100.04	EUR	20,214,517.11	0.67
BARCLAYS BANK PLC / FRANCE ESTERCAP+0.4	20,000,000.00	100.06	EUR	20,514,078.95	0.68
BARCLAYS BANK PLC ESTERCAP+0.26 30/04/20	50,000,000.00	100.03	EUR	50,440,467.62	1.68
BARCLAYS BANK PLC ESTERCAP+0.3 14/05/202	20,000,000.00	100.05	EUR	20,114,224.34	0.67
BARCLAYS BANK PLC ESTERCAP+0.3 17/05/202	20,000,000.00	100.05	EUR	20,107,743.45	0.67
BNP PARIBAS ESTERCAP+0.25 11/12/2023 NEU	50,000,000.00	100.03	EUR	51,216,555.70	1.71
BPCE ESTERCAP+0.27 04/06/2024 NEUCP	50,000,000.00	100.00	EUR	50,144,745.11	1.67
BPCE ESTERCAP+0.29 01/07/2024 NEUCP	15,000,000.00	99.99	EUR	15,049,054.65	0.50
BPCE ESTERCAP+0.31 20/02/2024 NEUCP	30,000,000.00	100.05	EUR	30,667,213.31	1.02
CA CONSUMER FINANCE ESTERCAP+0.16 14/02/	20,000,000.00	100.00	EUR	20,034,526.11	0.67
CA CONSUMER FINANCE ESTERCAP+0.185 19/10	25,000,000.00	100.00	EUR	25,440,187.62	0.85
CA CONSUMER FINANCE ESTERCAP+0.22 18/03/	20,000,000.00	100.00	EUR	20,094,806.65	0.67
CA CONSUMER FINANCE ESTERCAP+0.27 13/06/	30,000,000.00	99.99	EUR	30,053,319.32	1.00
CA CONSUMER FINANCE EURIBOR+0.18 01/12/2	25,000,000.00	99.98	EUR	25,076,034.94	0.83
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME 0% 31	15,000,000.00	99.66	EUR	14,948,297.70	0.50
COFACE SA 0% 05/07/2024 NEUCP	10,000,000.00	96.78	EUR	9,678,400.30	0.32

# LA FRANCAISE TRESORERIE ISR

## Inventaire des instruments financiers au 29 Septembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
COFACE SA 0% 08/08/2024 NEUCP	10,000,000.00	96.38	EUR	9,638,286.10	0.32
COFACE SA 0% 10/07/2024 NEUCP	5,000,000.00	96.72	EUR	4,836,101.40	0.16
COVIVIO EURIBOR+0.35 22/04/2024 NEUMTN	10,000,000.00	100.07	EUR	10,083,654.52	0.34
CREDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING SA E	25,000,000.00	100.01	EUR	25,414,462.64	0.85
CREDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING SA E	20,000,000.00	100.05	EUR	20,453,486.38	0.68
CREDIT LYONNAIS SA ESTERCAP+0.3 18/12/20	20,000,000.00	100.03	EUR	20,446,098.08	0.68
CREDIT LYONNAIS SA ESTERCAP+0.32 29/12/2	20,000,000.00	100.04	EUR	20,491,109.10	0.68
CREDIT MUTUEL ARKEA SA ESTERCAP+0.21 03/	20,000,000.00	100.02	EUR	20,216,180.28	0.67
CREDIT MUTUEL ARKEA SA ESTERCAP+0.22 11/	50,000,000.00	99.99	EUR	50,100,262.05	1.67
CREDIT MUTUEL ARKEA SA ESTERCAP+0.22 18/	15,000,000.00	100.01	EUR	15,071,794.99	0.50
CREDIT MUTUEL ARKEA SA ESTERCAP+0.25 15/	25,000,000.00	100.00	EUR	25,213,885.80	0.84
CREDIT MUTUEL ARKEA SA ESTERCAP+0.26 18/	20,000,000.00	100.01	EUR	20,178,758.91	0.67
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 0% 27/09/2	10,000,000.00	99.32	EUR	9,931,564.90	0.33
ENGIE SA ESTERCAP+0.13 04/12/2023 NEUCP	65,000,000.00	100.00	EUR	65,396,972.07	2.18
ENGIE SA ESTERCAP+0.1 31/01/2024 NEUCP	20,000,000.00	99.99	EUR	20,000,225.56	0.67
FRANCE(ELECTRICITE DE) 0% 23/10/2023 NEU	40,000,000.00	99.74	EUR	39,896,640.00	1.33
GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL BANK 0% 20/1	10,000,000.00	99.43	EUR	9,943,187.80	0.33
GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL BANK 0% 30/1	20,000,000.00	99.32	EUR	19,863,798.20	0.66
ITALY BOTS 0% 22-13/10/2023	90,000,000.00	99.89	EUR	89,903,700.00	2.99
ITALY BOTS 0% 22-14/12/2023	60,000,000.00	99.20	EUR	59,518,746.00	1.98
ITALY BOTS 0% 23-30/11/2023	125,000,000.00	99.36	EUR	124,195,000.00	4.13
ITALY BOTS 0% 23-30/11/2023	30,000,000.00	99.36	EUR	29,806,800.00	0.99
JYSKE BANK A/S ESTERCAP+0.3 19/09/2024 C	40,000,000.00	99.98	EUR	40,034,222.20	1.33
JYSKE BANK ESTERCAP+0.215 06/05/2024 NEU	30,000,000.00	100.03	EUR	30,195,565.38	1.01
LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS PLC ESTERC	100,000,000.00	100.04	EUR	100,295,604.42	3.34
LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS PLC ESTERC	25,000,000.00	100.01	EUR	25,432,479.78	0.85
LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS PLC ESTERC	15,000,000.00	100.10	EUR	15,139,200.69	0.50
MAINE ANJOU ET BASSE-NORMANDIE (CAISSE F	20,000,000.00	100.00	EUR	20,319,861.36	0.68
MAINE ANJOU ET BASSE-NORMANDIE (CAISSE F	20,000,000.00	99.98	EUR	20,014,450.33	0.67
MAINE ANJOU ET BASSE-NORMANDIE (CAISSE F	10,000,000.00	100.01	EUR	10,133,317.51	0.34
MAINE ANJOU ET BASSE-NORMANDIE (CAISSE F	10,000,000.00	100.03	EUR	10,093,276.12	0.34
NATIONAL AUSTRALIA BANK (GB) LIMITED EST	30,000,000.00	100.04	EUR	30,747,891.71	1.02
NATIONAL AUSTRALIA BANK (GB) LIMITED EST	30,000,000.00	100.01	EUR	30,532,218.81	1.02

# LA FRANCAISE TRESORERIE ISR

## Inventaire des instruments financiers au 29 Septembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
NORDEA BANK ABP, LONDON BRANCH ESTERCAP+	30,000,000.00	100.01	EUR	30,398,731.77	1.01
NORDEA BANK ABP, LONDON BRANCH ESTERCAP+	25,000,000.00	100.02	EUR	25,209,119.01	0.84
NORDEA BANK ABP, LONDON BRANCH ESTERCAP+	20,000,000.00	100.01	EUR	20,095,507.14	0.67
NORDEA BANK DANMARK A/S ESTERCAP+0.19 02	40,000,000.00	100.01	EUR	40,650,771.68	1.35
OCEAN(CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL)	25,000,000.00	100.04	EUR	25,610,593.28	0.85
OCEAN(CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL)	20,000,000.00	100.02	EUR	20,155,399.10	0.67
OCEAN(CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL)	10,000,000.00	100.12	EUR	10,109,503.84	0.34
OCEAN(CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL)	10,000,000.00	99.96	EUR	10,010,350.02	0.33
ORANGE BANK ESTERCAP+0.35 12/10/2023 NEU	20,000,000.00	100.01	EUR	20,356,256.69	0.68
ORANGE BANK ESTERCAP+0.5 19/02/2024 NEUC	10,000,000.00	100.07	EUR	10,236,471.10	0.34
ORANGE BANK EURIBOR+0.4 23/02/2024 NEUMT	10,000,000.00	100.04	EUR	10,048,873.47	0.33
PALATINE SA ESTERCAP+0.33 20/09/2024 NEU	30,000,000.00	99.97	EUR	30,019,542.16	1.00
PSA BANQUE FRANCE SA ESTERCAP+0.18 06/10	25,000,000.00	100.00	EUR	25,436,570.81	0.85
PSA BANQUE FRANCE SA EURIBOR+0.3 15/12/2	20,000,000.00	100.02	EUR	20,039,086.07	0.67
PSA BANQUE FRANCE SA EURIBOR+0.5 20/09/2	20,000,000.00	100.20	EUR	20,064,827.31	0.67
SANTANDER CONSUMER BANK AG 0% 18/07/2024	25,000,000.00	96.66	EUR	24,164,356.00	0.80
SANTANDER CONSUMER BANK AG 0% 20/02/2024	50,000,000.00	98.40	EUR	49,197,811.00	1.64
SANTANDER CONSUMER BANK AG 0% 30/05/2024	20,000,000.00	97.23	EUR	19,445,544.00	0.65
SCANIA CV AB 0% 04/12/2023	10,000,000.00	99.26	EUR	9,926,018.10	0.33
SCANIA CV AB 0% 06/12/2023	20,000,000.00	99.24	EUR	19,847,485.20	0.66
SCANIA CV AB 0% 19/10/2023	30,000,000.00	99.79	EUR	29,936,257.20	1.00
SCANIA CV AB 0% 20/10/2023	25,000,000.00	99.78	EUR	24,943,951.25	0.83
SEB SA EURIBOR+0.2 13/10/2023 NEUMTN	25,000,000.00	100.00	EUR	25,212,227.72	0.84
SEB SA EURIBOR+0.65 12/07/2024 NEUMTN	10,000,000.00	100.30	EUR	10,125,918.70	0.34
SEB SA EURIBOR+0.67 29/07/2024 NEUMTN	15,000,000.00	100.32	EUR	15,159,895.12	0.50
SEB SA EURIBOR+0.8 15/09/2025 NEUMTN	25,000,000.00	100.02	EUR	25,053,151.92	0.83
UNICREDIT S.P.AVAR MMKT ESTERCAP+0.225	70,000,000.00	100.00	EUR	71,256,184.30	2.37
UNICREDIT SPA ESTERCAP+0.26 01/12/2023 C	60,000,000.00	100.03	EUR	60,871,250.64	2.03
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA ESTERCAP+0.12 31	30,000,000.00	99.99	EUR	29,999,365.00	1.00
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 0% 18/1	10,000,000.00	99.80	EUR	9,979,819.40	0.33
<b>Autres Titres de Créances</b>				<b>76,337,664.14</b>	<b>2.54</b>
BANCO SANTANDER 23-16/01/2025 FRN	22,600,000.00	100.17	EUR	22,837,008.08	0.76

## Inventaire des instruments financiers au 29 Septembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
BNP PARIBAS 23-24/02/2025 FRN	8,000,000.00	100.14	EUR	8,044,576.89	0.27
SOCIETE GENERALE 23-13/01/2025 FRN	25,000,000.00	100.16	EUR	25,265,887.50	0.84
VOLKSWAGEN FIN 22-17/01/2024 FRN	20,000,000.00	100.04	EUR	20,190,191.67	0.67
<b>Titres d'OPC</b>				<b>290,651,702.68</b>	<b>9.68</b>
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne</b>				<b>290,651,702.68</b>	<b>9.68</b>
AVIVA INVESTORS MONETAIRE-C	63,551	2,264.48	EUR	143,909,968.48	4.79
OSTRUM SRI CASH-I	13,340	11,000.13	EUR	146,741,734.20	4.89
<b>Instruments financiers à terme</b>				<b>242,755.07</b>	<b>0.01</b>
<b>Swap de taux</b>				<b>242,755.07</b>	<b>0.01</b>
IRS5	-50,000,000.00	-	EUR	242,755.07	0.01
<b>Créances</b>				<b>115,526.30</b>	<b>0.00</b>
<b>Dettes</b>				<b>-25,673,227.24</b>	<b>-0.85</b>
<b>Dépôts</b>				<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres comptes financiers</b>				<b>50,382,394.65</b>	<b>1.68</b>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>			<b>EUR</b>	<b>3,003,735,713.54</b>	<b>100.00</b>